

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1835**

commune (s) : La Tour de Salvagny - Charbonnières les Bains

objet : Création de réseaux d'eaux usées strictes avenue du Casino à La Tour de Salvagny et rue Georges Bassinet à Charbonnières les Bains - Autorisation de signer le marché à procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1835**

commune (s) : La Tour de Salvagny - Charbonnières les Bains

objet : **Création de réseaux d'eaux usées strictes avenue du Casino à La Tour de Salvagny et rue Georges Bassinet à Charbonnières les Bains - Autorisation de signer le marché à procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

I - Présentation du projet de création de réseaux d'eaux usées strictes avenue du Casino à la Tour de Salvagny et rue Georges Bassinet à Charbonnières les bains

L'objectif de ce projet est de lutter contre des pollutions répétées du milieu naturel de plusieurs assainissements autonomes non conformes, liées à un secteur géologique très défavorable à l'assainissement non collectif (présence de roche). Il impacte 30 habitations individuelles, un immeuble de 6 logements et un restaurant ("Le Bistrot du Château").

La création de ce réseau entre les Communes de Charbonnières les Bains et de La Tour de Salvagny va permettre aux riverains, aujourd'hui en assainissement autonome, de se mettre en conformité, avec une solution pérenne dans le temps.

Ce réseau d'eaux usées d'un diamètre de 315 millimètres (polypropylène) sur un linéaire d'environ 1 650 mètres, entre les Communes de Charbonnières les Bains et de La Tour de Salvagny, sur l'avenue du Casino, sera raccordé au réseau existant situé rue Georges Bassinet, à l'angle de la place Marsonnat.

La gestion des eaux pluviales reste à la parcelle et relève de la responsabilité des propriétaires, comme la suppression des assainissements non collectifs et les travaux de raccordement à l'égout en partie privative.

L'opération a été individualisée par délibération du Conseil n° 2017-1827 du 6 mars 2017.

II - Caractéristique du marché

Pour réaliser ce projet, une procédure adaptée a été lancée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale à hauteur de 400 heures.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur a attribué le marché au groupement d'entreprises SEEA TP SA / COIRO TP, pour un montant de 667 759,52 € HT.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser la signature dudit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la création de réseaux d'eaux usées strictes, avenue du Casino à la Tour de Salvagny et rue Georges Bassinet à Charbonnières les Bains et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises SEEA TP SA / COIRO TP pour un montant de 667 759,52 € HT.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19-Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O5106 La Tour de Salvagny, avenue du Casino, création d'un réseau d'eaux usées par délibération du Conseil n° 2017-1827 du 6 mars 2017, pour un montant de 1 080 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2017 et 2018 - compte 2315 - fonction 020 - opération n° 2P19O5106, pour un montant de 667 759,52€ HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.